

Les Membres s'engagent, en vue d'atteindre les buts énoncés à l'article 55, à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation.

Déclarations des différentes délégations

Plusieurs délégations se prononcèrent sur des sujets divers. Conformément à la procédure établie par le Comité de Direction, aucune résolution d'un caractère général ne devait être mise aux voix. A la suite de l'exposé formel des déclarations, cependant, les délégations étaient libres de se prononcer pour ou contre telle ou telle déclaration, et il était entendu que le Rapporteur, dans son rapport, prendrait note de la déclaration et de l'importance de l'appui qu'elle avait obtenu.

Coopération dans le domaine intellectuel

La Délégation française fit, au sujet de la coopération dans le domaine de la culture intellectuelle, une déclaration qui faisait ressortir la nécessité de faciliter la coopération internationale dans les lettres, les arts et les recherches, et recommandant aux

"Gouvernements-Membres de convoquer, dans un délai de quelques mois une conférence générale chargée d'établir les statuts d'une organisation internationale de coopération intellectuelle. Les Gouvernements membres des Nations Unies seront invités à prendre part à cette conférence à laquelle devront aussi participer, à titre consultatif, les organisations internationales existantes spécialisées dans l'étude des mêmes problèmes".

Cette déclaration fut très bien accueillie, en particulier par les délégations des Républiques de l'Amérique latine.

Coopération dans le domaine de l'Hygiène

Les Délégations du Brésil et de la Chine firent une déclaration commune sur la coopération internationale dans le domaine de l'hygiène. Elles recommandèrent la convocation d'une conférence générale, au cours des prochains mois, en vue d'établir un organisme international de l'hygiène qui serait mis en liaison avec le Conseil Economique et Social. Cette déclaration fut également très bien accueillie. Parlant en faveur de cette proposition, le Représentant canadien au Comité s'exprima ainsi:

Nous sommes d'avis qu'il existe bien peu de domaines où le besoin d'une coopération internationale effective soit plus pressant qu'il ne l'est dans celui de l'hygiène publique.

Le Gouvernement canadien constate avec une vive satisfaction que, même si les conditions du temps de guerre ont rendu impossible le maintien du travail de l'organisation d'hygiène de la Société des Nations sur un pied comparable à celui du travail de l'organisation économique et financière et à celui de l'organisation du contrôle des stupéfiants, ce travail ne s'en est pas moins continué, bien qu'à un rythme ralenti...

La Délégation canadienne est d'avis qu'il est urgent de reviser les institutions existantes et d'établir une active organisation internationale dans le domaine de l'hygiène publique. Nous croyons que les Délégations du Brésil et de la Chine ont fait une bonne œuvre en présentant ici une telle proposition.

Reconstruction

La Délégation hellénique fit une déclaration au sujet de la reconstruction. Elle déclara tenir la reconstruction des pays dévastés par la guerre pour l'un des principaux objectifs de la future Organisation mondiale. Elle ajouta cependant qu'il fallait de toute nécessité se mettre à l'œuvre immédiatement, avant même que l'Organisation mondiale ne fût entrée en activité. Cette Délégation exprima donc le vœu de voir les Gouvernements des Nations Unies, agissant de concert,